

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

optométristes Question écrite n° 107319

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les Français en matière d'accès aux soins ophtalmologiques. Nombreux sont ceux qui sont aujourd'hui contraints de patienter plus de six mois pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin spécialiste. Cette situation est d'autant plus alarmante qu'elle devrait continuer à se dégrader très sensiblement sous la triple impulsion du vieillissement de la population, d'une forte baisse du nombre d'ophtalmologistes et de leur mutation générationnelle. Les nombreux rapports et études publiés ces dernières années laissent en effet présager une multiplication par plus de deux de la demande de soins adressée à chaque ophtalmologiste d'ici à 2020. D'ici là, pour satisfaire pleinement ses missions de santé publique et sans remettre en cause le rôle central qui doit être le sien, l'ophtalmologiste devra nécessairement libérer une partie de son temps médical. Dans cette perspective, l'une des pistes régulièrement évoquée serait de décloisonner la filière visuelle et de recourir davantage aux professions paramédicales, opticiens et orthoptistes, pour accomplir certains actes, comme le renouvellement des lunettes correctrices, jusqu'alors exclusivement dévolus aux médecins. Il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement entend donner à un tel projet, et plus généralement, les solutions que celui-ci envisage de mettre en oeuvre rapidement pour préserver la qualité et l'accessibilité à notre système de soins visuels.

Données clés

Auteur : M. François Vannson

Circonscription: Vosges (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 107319 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10779